



Remboursement d'un produit

Par **Juliettehyu**, le **18/03/2024** à **22:10**

Bonjour, j'ai acheté des chaussettes de neige pour mon véhicule. Or, je me suis trompé dans le modèle, j'ai souhaité les changer le lendemain au magasin spécialisé, n'ayant pas les mensurations souhaitées j'ai demandé un remboursement chose qu'ils ont refusé. En effet sur le ticket de caisse il est précisé que les chaussettes et chaînes ne sont pas remboursable.

Je trouve que cette pratique n'est pas très honnête, sont-ils dans la légalité ? Ni à t'il pas de protection du consommateur à ce sujet ?
je vous remercie par avance.

Par **janus2fr**, le **19/03/2024** à **06:37**

Bonjour,

Vous avez acheté ce produit en magasin ? Si oui, il n'y a pas de droit de rétractation légal pour un achat en magasin, tout achat est ferme et définitif. Sauf, bien sur, en cas de geste commercial du vendeur qui peut reprendre le produit à **ses conditions** (échange, avoir, etc.).